

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021_10_09_07-DE



Landéda, le 1^{er} octobre 2021

CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2021

MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT DU CAMPING MUNICIPAL DE PENN ENEZ

RAPPORT N°07/07/2021

En 2018, l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la modernisation du camping n'avait pas alerté sur le besoin de mise aux normes du système d'assainissement. Il était mentionné que d'après le rapport du SPANC, aucun dysfonctionnement n'était constaté au niveau des fosses. Seuls quelques défauts étaient à corriger. En revanche il était noté que des véhicules circulaient sur la zone d'épandage ce qui est à proscrire. Le système d'assainissement du camping de Penn-Enez a fait l'objet d'un contrôle de la police de l'eau en juin 2018. Ce contrôle avait mis en évidence une non-conformité en performance. Le système d'assainissement du camping avait alors été classé « en cours de remise en conformité » pour une période transitoire étant donné le projet de réhabilitation de l'ensemble de la filière annoncé par la commune.

En 2020, la commune a été sollicité par l'agence de l'eau pour investiguer la problématique norovirus au niveau de l'assainissement du camping. Dans le cadre de leur programme d'intervention visant à protéger les zones conchylicoles, l'agence de l'eau a, en effet, classé prioritaire cet assainissement au regard des norovirus.

2021 a été marqué par l'arrivée d'un nouveau gérant au camping.

Dans ce contexte, la commune a engagé une étude de définition d'une installation d'assainissement non collectif. Il est préconisé de créer un ANC en phyto-épuration. Sa capacité totale sera de 150 EH, d'une charge organique totale de 9 kg de DBO5 / jour et d'une charge hydraulique de 22 500 litres / jour.

Le coût des travaux est estimé à 105 606 € HT.

L'agence de l'eau est en mesure d'accompagner la commune à hauteur de 60% du projet. Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	105 606	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	105 606	Subvention	60%	63 364
Dépenses de fonctionnement (*)			Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière				0
			Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière				0
			Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière				0
			Total des ressources externes				63 364
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				42 242
Total des besoins	105 606		Total des ressources				105 606

Il est proposé d'approuver le projet de mise aux normes de l'assainissement du camping et d'autoriser le maire à solliciter les aides nécessaires à l'aboutissement du projet.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°07/07/2021

Réunion du 09 octobre 2021

MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT DU CAMPING MUNICIPAL DE PENN ENEZ

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR, Pascale BIHANNIC

Absents :

Jean-Luc CATTIN donne procuration à Christine CHEVALIER

Philippe COAT donne procuration à David KERLAN

Marine VAUTIER donne procuration à Camille SORDET

Madame Pascale BIHANNIC a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve la mise aux normes de l'assainissement du camping de Penn Enez.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à solliciter toutes les aides financières dans le cadre de ce projet suivant le plan de financement défini ci-dessus.

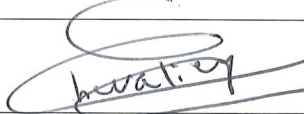






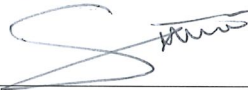

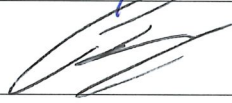
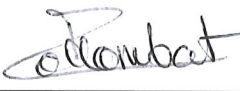

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la commune, à signer tous les documents afférents à cette demande.

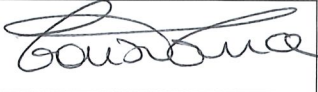



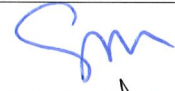

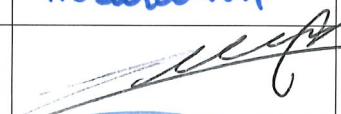
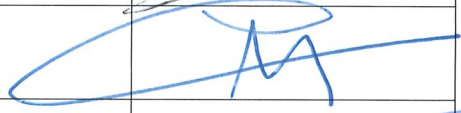
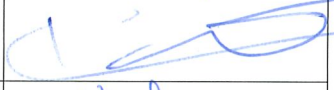


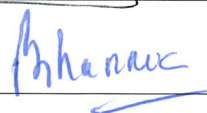
Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021_10_09_07-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT – MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	Procuration
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	Procuration
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procuration
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20211009-2021_10_09_07-DE